



Numéro 11, septembre 2009
L'Église Unie du Canada

Bonne nouvelle: bonification des prestations des membres actifs

Conséquence de la situation des marchés financiers, le conseil de retraite a décidé de remettre à plus tard la bonification des versements de pension de certains membres, l'exception étant les retraités-es avant le 1er janvier 2007. Soucieux de l'impact du recul économique sur la situation financière du régime de retraite, le conseil de retraite a jugé à propos de demander une évaluation du régime de retraite afin de pouvoir ainsi déterminer la capacité d'offrir une telle bonification à tous les membres.

Les résultats de cette évaluation nous montrent que, en date du 31 décembre 2008, le régime de retraite avait suffisamment de fonds disponibles pour couvrir ses obligations (i.e. l'estimation de toutes les sommes à verser) et bénéficiait même d'un léger excédent de 34\$ millions.

Puisque le régime de retraite est dans une position plutôt stable, le conseil de retraite considère qu'il est possible d'offrir une bonification dans le calcul des prestations à tous les membres qui ne l'ont pas obtenu en janvier dernier. La bonification des versements, en vigueur depuis le 1er janvier 2009, change l'année de référence de 2004 à 2006, tout en préservant une capitalisation de 175%. L'échéancier d'application de cette bonification sera annoncé dans la prochaine parution du bulletin Prévoir.

Le financement des rentes de retraite

Le régime de retraite de l'Église Unie est un régime « à employeurs multiples, à cotisation, et à prestation déterminée ». Cela signifie principalement que le montant de la rente est défini par le nombre d'années de services reconnus par le régime de retraite ainsi que par le salaire – additionné de l'allocation logement (si applicable) – reçu pendant toutes ces années. Les cotisations au fonds qui permettent de payer les rentes de retraite ne déterminent pas le montant des prestations versées.

Dans un régime à cotisation, toutes les charges pastorales et autres employeurs, de même que tous les membres, contribuent au fond de pension à un taux ou pourcentage équivalent; de cette manière, les cotisations sont réparties équitablement à tous les niveaux de l'Église. La contribution de la charge pastorale est de 7 pourcent, alors que le taux payé par le membre est de 4 pourcent, ce qui totalise un taux de 11 pourcent des gains admissibles. Toutefois, cela ne couvre que 3 pourcent des prestations de retraites payées dans une année. Ainsi, le rendement du capital du fonds de retraite investi est très important puisque le reste (97 pourcent) des prestations payées aux membres chaque année dépend de ce revenu.

Le fonds de retraite dépend du rendement de ses investissements car les cotisations des membres et des employeurs ne peuvent à elles seules fournir les fonds nécessaires aux paiements des rentes des retraités-es. En page 20 du Rapport annuel 2008 du Régime de retraite de l'Église Unie du Canada (qui a été posté récemment à tous les membres), on trouve une description des différents types de placement du régime et de l'approche conservatrice du risque qui a contribué au succès relatif de l'investissement des fonds du régime au cours de la période de bouleversement économique que nous connaissons.

Des félicitations pour notre régime de retraite

Dans le numéro de juin 2009 du magazine Benefits and Pensions Monitor (vol. 19, no. 4, p. 13), le rédacteur de la rubrique Sponsor's Desk, George Di Falco, interroge Linda Begley, directrice de la rémunération, de la retraite et des avantages sociaux, sur le succès relatif du régime de retraite de l'Église Unie dans le contexte économique actuel. Monsieur Di Falco dresse la liste des raisons de ce succès – comme la composition de l'actif et la stratégie d'investissement généralement conservatrice du régime. Il conclut en ces termes : « Ainsi... alors que de nombreux régimes font face à d'importantes insuffisances de fonds qui forcent l'augmentation des cotisations, la structure de cotisation de l'Église Unie est demeurée stable. »

Madame Begley attribue la stabilité de notre régime à son solide cadre de gouvernance. « Notre approche conservatrice de l'investissement est directement responsable des rendements que nous obtenons...mais, indirectement, c'est notre gestion avisée qui est le véritable moteur du rendement [du fonds] », déclare-t-elle. Le Rapport annuel du Régime de retraite pour l'année 2008 contient de l'information détaillée sur la structure de gouvernance (p. 6), les éléments clés du Statement of Beliefs and Guiding Principles (Convictions et principes directeurs) (p. 5), et le rendement du fonds (p. 20). Ce rapport est disponible en ligne au www.united-church.ca/files/minstaff/pension/annualreport.pdf.

Vous travaillez mais vos finances vous inquiètent?

Les membres actifs qui sont couverts par le régime d'assurance collective ont accès au Programme d'aide aux employés (PAE) fourni par Shepell.fgi. Ce programme d'assistance conseils confidentiel et de courte durée est à votre disposition 24h par jour, 7 jours sur 7. N'hésitez pas à appeler au 1-800-387-4765, ou à vous informer sur le site Internet : www.shepellfgi.com.

On a une version imprimable

En janvier dernier, nous vous avons offert le choix entre la réplique du bulletin papier Prévoir en format PDF et une version imprimable du même contenu, avec un minimum de photos et de couleur. Parce que les réactions reçues penchaient résolument vers la version imprimable, c'est le format que nous avons décidé d'offrir en ligne. Tous les numéros de Prévoir sont donc disponibles sur le site Internet de l'Église Unie au www.united-church.ca/communications/newsletters/foresight.

Si vous désirez recevoir un courriel vous avisant de la parution du dernier numéro de Prévoir en ligne, veuillez contacter les Ressources humaines au 1-800-268-3781, poste 3161, ou par courriel : 4sight@united-church.ca. Vos suggestions et commentaires sont toujours les bienvenus.

Dans votre boîte aux lettres

En juin 2009, le Rapport annuel 2008 du Régime de retraite a été envoyé par la poste aux membres actifs, avec le Guide du relevé de retraite. Si vous n'avez pas reçu l'un ou l'autre de ces documents, veuillez en aviser le Centre de retraite et d'avantages sociaux de l'Église Unie au 1-888-657-4607.